



CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAMIEG

Séance du 6 octobre 2026

ORDRE DU JOUR

1. Communication du Directeur
2. Budget rectificatif 2026
3. Suivi ROC
4. Questions diverses

1. Communication du Directeur

Situation des services

Le mois d'août confirme une activité globalement maîtrisée, avec une baisse sensible des sollicitations et de bons niveaux de performance.

- Relation assurés : forte baisse du volume d'appels, avec environ 20 000 appels reçus

contre 37 000 en mars. Le taux de décroché atteint 97,07 %, largement au-dessus de la cible de 90 %. Les courriels sont également traités dans de bons délais, avec 95,95 % des 4 245 demandes traitées sous 48 heures.

- Gestion des droits : activité maîtrisée avec 9 744 dossiers reçus et 949 dossiers en solde, et un taux de conformité de 94,93 %.
- Téléservices : les résultats restent perfectibles et ne permettent pas encore d'atteindre pleinement les objectifs fixés.

La baisse des sollicitations s'explique vraisemblablement par la fin du pic d'activité lié au déploiement de ROC (Convention d'Objectifs et de Gestion) et aux nouvelles cartes de tiers payant, ainsi que par l'effet saisonnier du mois d'août.

Point des dépenses du régime

Les remboursements RC atteignent 203,19 M€ à fin août, soit +3,55 M€ (+1,8 %) par rapport à 2025. La hausse reste mesurée et s'explique principalement par l'augmentation du coût individuel des prises en charge, notamment à l'hospitalier, avec une possible incidence des revalorisations d'actes.

La prévision annuelle se situe autour de 320 M€. Ce niveau devra être suivi au regard de l'accélération attendue sur les derniers mois de l'année.

Loi n° 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

La note de la Direction de la Camieg reprend globalement les orientations de la loi, mais la délégation FO Énergie demande des précisions sur les impacts concrets pour la CAMIEG, notamment en matière de contrôle, de recouvrement des indus et de détection des fraudes.

Ces nouvelles dispositions vont dans le sens des demandes déjà formulées par FO Énergie, notamment pour récupérer plus efficacement les sommes perdues du fait des fraudes. Il reste toutefois à mesurer les conséquences pour la CAMIEG, notamment en termes de moyens, de coûts de gestion et de réserves.

FO Énergie demande également un état des lieux du montant des fraudes suspectées ou identifiées pour les bénéficiaires CAMIEG, notamment celles liées aux professionnels de santé, ainsi qu'une meilleure coordination avec la CPAM 92.

Dès la publication des décrets, un travail devra être engagé avec la CPAM afin d'identifier les données accessibles à la CAMIEG et d'intégrer ces dispositifs dans les échanges réguliers. Un bilan annuel des fraudes et des sommes recouvrées, transmis aux tutelles, permettrait enfin de suivre les évolutions et de disposer de comparatifs dans le temps.

Décret n° 2026-809 du 21 août 2026 relatif à la soutenabilité de notre système de santé (transports/dentaire/pharmacie/dispositifs médicaux)

Les projections présentées restent des hypothèses et des fourchettes estimatives, mais elles montrent un transfert de charges important du Régime Obligatoire (RO) vers le Régime Complémentaire (RC). L'arrêté de création de la CAMIEG fixe en effet un taux global RO + RC : toute baisse de la prise en charge RO est donc automatiquement reportée sur le RC, sans décision du CA.

Selon les hypothèses présentées, la part RC pourrait notamment passer de 60 à 70 % pour le dentaire, de 90 à 100 % pour les dispositifs médicaux, et de 70 à 85 % ou de 85 à 95 % pour certains médicaments. Pour les transports, elle passerait de 45 à 50 %.

Le coût estimé pour la CAMIEG se situerait entre 11 et 21 M€ par an, le scénario le plus probable étant proche de 11 M€. L'impact serait particulièrement important pour les inactifs, mais également significatif pour les actifs.

Pour FO Énergie, ces transferts sont préoccupants : si le RO baisse, le RC augmente mécaniquement, avec un risque à terme sur les équilibres de la CAMIEG et sur les cotisations. Ces reports de charges peuvent également pénaliser davantage les agents aux revenus les plus faibles et entraîner du renoncement ou du report de soins.

FO Énergie regrette enfin l'absence de réelle concertation avec les organisations syndicales de la part des pouvoirs publics et demande qu'un calendrier de suivi soit établi, en commission Ad'hoc ou en CA, afin d'évaluer précisément l'impact de ces mesures sur les dépenses, les réserves et les équilibres des deux sections de la CAMIEG, actifs comme pensionnés.

2. Budget rectificatif 2026

Les budgets FNGA et FNGR font l'objet d'ajustements par rapport aux prévisions initiales, afin de tenir compte de l'évolution des dépenses et de l'exécution budgétaire.

Ces ajustements soulignent également la nécessité de prendre pleinement en compte les besoins de la CAMIEG dans le cadre de la préparation de la COG 2027, notamment en matière de moyens et de financement.

La délégation FO Énergie vote Pour ces deux modifications budgétaires.

3. Suivi ROC

Le dispositif ROC est désormais opérationnel, avec la fin du suivi de projet actée avec la DGOS le 19 juin.

Le principal fait nouveau concerne l'incident du 13 août, une coupure réseau ayant affecté les droits d'environ 60 000 familles pendant huit jours. Les échanges ont notamment porté sur l'origine de l'incident, les éventuels refus de tiers payant rencontrés par les assurés et le délai d'information du CA. La mise en place de contrôles de cohérence supplémentaires constitue un point positif.

Le renouvellement du marché ROC, prévu pour octobre 2027, constitue désormais une échéance stratégique. Dans un contexte marqué par deux incidents de sécurité chez Almerys en 2024 et 2026, auxquels s'ajoute l'incident d'août, FO Énergie demande que le CA soit pleinement associé à l'analyse des différents scénarios et au choix du futur dispositif.

FO Énergie demande également que les exigences de sécurité, de contrôle et de continuité de service soient significativement renforcées dans le prochain cahier des charges, afin de mieux protéger les droits des bénéficiaires et de garantir la continuité du tiers payant.

4. Questions diverses

À la suite des piratages ayant touché Almerys en 2026, les premiers impacts commencent désormais à se faire sentir. Il est notamment demandé de mettre en place un message d'alerte sur le site de la Camieg permettant de sensibiliser les assurés aux risques de fraude, certains pensionnés étant actuellement démarchés par téléphone et incités à changer de mutuelle.

La prévention et la lutte contre les cyberattaques et les tentatives de fraude doivent constituer un axe majeur pour les prochaines années. Il est essentiel de renforcer l'information des assurés, de développer les dispositifs d'alerte et de prévention, et de leur permettre d'identifier rapidement les démarches frauduleuses.